

Règlement du championnat national cycliste des élus (route) 2017 à SAINT DIZIER LEYRENNE (creuse)

ARTICLE 1 : Ouverture

Le championnat national cycliste des élus sur route est ouvert aux sénateurs, députés, conseillers régionaux, conseillers généraux ou départementaux, maires et conseillers municipaux dont le mandat est en cours, ainsi qu'à tout ancien élu ayant effectué au moins un mandat complet.

Pour les élus dont le mandat est en cours, un justificatif de la fonction électorale détaillée datant de 2017 est exigé à l'inscription.

Pour les élus sur un mandat ancien complet, un justificatif permanent de la fonction électorale détaillée est exigé à l'inscription.

Les licenciés à une fédération de cyclisme sur route (FFC, UFOLEP, FSGT) doivent fournir une photocopie recto verso de leur licence de l'année en cours. Pour les licenciés UFOLEP la mention "pratiquant cyclospor" est exigée.

Les non-licenciés à l'une de ces trois fédérations doivent fournir un certificat médical d'aptitude au cyclisme de compétition datant de moins d'un an à la date de l'épreuve.

ARTICLE 2 : Date et lieu

L'édition 2017 se déroulera le 3^e samedi de septembre à Saint Dizier Leyrenne (Creuse)

le 16 septembre 2017.

ARTICLE 3 : Epreuves

Le championnat national cycliste des élus (route) comporte deux épreuves distinctes :

- le samedi matin : une course contre la montre individuelle (CLMI) sur une distance de 10,300 Km. Les départs et arrivées se feront place de l'église route de Bourgneuf à Saint Dizier Leyrenne 23400.
- le samedi après-midi : une course en peloton de catégories d'âge sur un circuit de 10,500 Km avec départ et arrivée route de Bourgneuf, au niveau de la place de l'église.

La carte et le profil du circuit sont joints en annexe à ce règlement.

Le parcours est accessible en ligne sur <http://www.openrunner.com/> avec l'identifiant 6357814.

La participation à la course de l'après-midi fait partie intégrante de l'inscription (course en peloton + soirée conviviale). La participation à la course contre la montre est facultative.

ARTICLE 4 : Organisateur

L'organisation de cette manifestation est assurée par

- Le comité d'organisation spécialement constitué au sein du comité des fêtes de Saint Dizier Leyrenne.

Président d'honneur :

Jean Claude PEROT Maire de Saint Dizier Leyrenne

Président :

Marcel GOUX Ancien Maire Adjoint de Nanterre (92)

Ancien Maire Adjoint d'Aulon (23)

Vice-Présidents :

Christian MOREAU, Président de L'ESC Le Grand Bourg.

Didier HAMON, Trésorier de L'AC Bourgneuf

Secrétaire et secrétaire adjointe :

Laurent GROS et Anne Marie FACHE

Trésorière et Trésorière adjointe :

Sylvie PEYNE et Michèle MALCUS

Membres : Gilbert CARROZZA et Janine GOUX.

Le comité d'organisation s'appuie sur deux clubs :

-L'Avenir Cycliste de Bourgneuf (UFOLEP) qui se charge d'effectuer les inscriptions au calendrier officiel de sa fédération, de souscrire les assurances pour les organisateurs et les concurrents et de demander l'autorisation préfectorale.

- L'Etoile Sportive de Le Grand Bourg qui se charge de la partie technique de la compétition.

Le comité d'organisation ou le club organisateur désignera spécifiquement pour le championnat : un président de l'organisation, un directeur de l'épreuve, des commissaires et un juge à l'arrivée

ARTICLE 5 : Catégories d'âge

Les concurrents sont répartis en catégories d'âge, déterminées par leur année de naissance

Cat. 1 : Féminines de moins de 50 ans, nées en 1968 et après.

Cat. 2 : Féminines de 50 ans et plus, nées en 1967 et avant.

Cat. 3 : Masculins de moins de 40 ans, nés en 1978 et après.

Cat. 4 : Masculins de 40 ans à 49 ans, nés de 1977 à 1968 inclus.

Cat. 5 : Masculins de 50 ans à 59 ans, nés de 1967 à 1958 inclus.

Cat. 6 : Masculins de 60 ans à 64 ans, nés de 1957 à 1953 inclus.

Cat. 7 : Masculins de 65 à 69 ans, nés de 1952 à 1948 inclus.

Cat. 8 : Masculins de 70 ans à 74 ans, nés de 1947 à 1943 inclus.

Cat. 9 : Masculins de 75 ans et plus nés en 1942 et avant.

ARTICLE 6 : Dossards

Les dossards sont remis lors de l'accueil des participants accompagnés du présent règlement et d'éventuelles informations complémentaires de dernière minute.

Cet accueil a lieu le vendredi après-midi de 14h30 à 18h00 à **la Salle des Fêtes l'esplanade Téléthon** et le samedi matin de 7h30 à 10h30 à **la Salle des Fêtes l'esplanade Téléthon**.

Les numéros de dossards sont attribués en fonction des différentes catégories afin de permettre aux concurrents, aux organisateurs, au speaker et aux spectateurs de bien repérer les concurrents appartenant à une même catégorie lors de regroupements de concurrents de catégories différentes en

fonction des circonstances de course. Le premier chiffre du dossard correspond à la catégorie et les 2 chiffres suivants à l'ordre d'arrivée des inscriptions, le 00 étant réservé au champion sortant de la CLMI de la catégorie et le 01 au champion sortant de la CEL. Si c'est le même, le "01" lui sera attribué. Si les champions sortants ne sont pas présents, ou ont changé de catégorie, ces deux dossards ne seront pas attribués.

Les dossards devront être conservés jusqu'au vote pour élire l'organisateur de l'année suivante. La possession du dossard attestera de la qualité de votant. Un concurrent excusé ne pourra remettre son dossard qu'exclusivement à un autre concurrent. Ce dernier disposera d'un nombre de voix égal au nombre de dossards en sa possession, avec un maximum de 3 voix y compris la sienne.

ARTICLE 7 : Ordre des départs le matin

Le premier départ de la course contre la montre est fixé à **9 heures**.

Afin de laisser un temps de récupération suffisant en fonction des horaires de départ de l'après-midi, les concurrents partiront dans l'ordre suivant :

- catégorie 1, puis 2, 9, 8, 7, 6, 5, 4, 3

Dans chacune des catégories, les concurrents s'élanceront dans l'ordre inverse des dossards toutes les minutes.

ARTICLE 8 : Ordre des départs l'après-midi

1^{ère} Vague de départs : appel et présentation des coureurs à **12h45** sur la ligne de départ

Catégorie 6 : départ à 13h00 pour 6 tours soit 63 km

Catégorie 7 : départ à 13h04 pour 5 tours soit 52,500 km

Catégorie 8 : départ à 13h08 pour 4 tours soit 42 km

Catégorie 9 : départ à 13h08 pour 4 tours soit 42 km

Catégorie 1 : départ à 13h10 pour 4 tours soit 42 km

Catégorie 2 : départ à 13h10 pour 4 tours soit 42 km

15h10 à 15h30 présentation des écoles de cyclisme de L'AC Bourgneuf et L'ESC Le Grand Bourg.

2^{èmes} Vague de départs : appel et présentation des coureurs à **15h30** sur la ligne de départ

Catégorie 3 : départ à 15h45 pour 7 tours soit 73,500 km

Catégorie 4 : départ à 15h49 pour 7 tours soit 73,500 km

Catégorie 5 : départ à 15h53 pour 6 tours soit 63 km

Les concurrents doublés par le coureur de tête de leur catégorie sont arrêtés lorsque ce dernier a terminé sa course. Ils sont classés dans l'ordre de leur passage sur la ligne d'arrivée.

Une voiture (ou moto) ouvreuse est placée à l'avant de chaque peloton et portera de façon visible l'identification de la catégorie qu'elle ouvre.

Une seule voiture balai par départ intervient pour récupérer les coureurs rencontrant des problèmes mécaniques ou autres.

ARTICLE 9 : Matériel

Chaque licencié doit veiller à ce que l'équipement qu'il utilise soit homologué par l'UCI et la FFC selon les dispositions des protocoles d'homologation en vigueur et disponibles sur le site internet de l'UCI.

<http://fr.uci.ch/inside-uci/rules-and-regulations/materiel-165208/>

Le port du casque rigide aux normes UCI est obligatoire pour participer aux deux épreuves. Tout

concurrent se présentant sans casque se verra refuser le départ par les commissaires.
Le guidon de triathlète n'est autorisé que sur la course contre la montre et interdit l'après-midi.

ARTICLE 10 : Dispositions diverses

Les concurrents seront éventuellement amenés à se croiser sur une distance de 700m. sur une portion de route départementale suffisamment large. Pour des raisons de sécurité il sera formellement interdit de franchir le marquage médian de la chaussée. Des commissaires seront sur place et tout concurrent en infraction pourra être mis hors course.

Afin de permettre sa reconnaissance, le balisage du circuit, devra être effectué dès le lundi précédant l'épreuve.

Afin de conserver un esprit sportif équitable, aucune voiture n'est autorisée à suivre les courses (matin et après-midi) hormis les voitures ou motos de l'organisation qui devront être limitées au strict minimum.

Les coureurs ne sont pas autorisés à s'échauffer sur le circuit pendant les épreuves, de 8h30 à 11h00 pour le CLMI et après 12h30 pour la CEL.

La voiture (ou moto) ouvreuse de course est prioritaire sur tout cycliste : si elle double un groupe d'une autre catégorie, ce dernier doit laisser le peloton de l'autre catégorie le dépasser, sans gêne.

Aucun véhicule suiveur n'est autorisé, hormis celui de l'organisation avec à bord un commissaire.

Pour la CEL : lorsque plusieurs catégories courent ensemble avec un départ décalé, tout concurrent rejoint par un ou plusieurs coureurs d'une autre catégorie n'a pas le droit de prendre le sillage de celui qui le rejoint, sous peine de déclassement. D'autre part, tout coureur qui ne garde pas sa ligne lors d'un sprint sera déclassé.

Pour le CLMI : lorsqu'un concurrent est rejoint par un autre, il lui est interdit d'abriter ce dernier et lorsqu'il est doublé, il lui est interdit de profiter du sillage de celui qui l'a rejoint et devra rester à au moins 25 mètres, sous peine de déclassement. Les véhicules ouvriers se tiendront en permanence à au moins 150 mètres en avant du coureur. Aucun véhicule suiveur n'est autorisé, hormis celui de l'organisation avec à bord un commissaire.

Réclamations : le directeur de course et les commissaires seront seuls juges concernant le classement, les réclamations éventuelles pourront se faire oralement auprès de la direction des Championnats.

ARTICLE 11 : Inscriptions

Le montant de l'inscription comprend obligatoirement la participation à la soirée conviviale et l'inscription à la course en ligne de **35 euros**.

La participation à la course contre la montre du matin reste facultative le montant de ***l'inscription au CML du matin est fixé à de 5 euros.***

Le montant de l'inscription des accompagnateurs à la soirée conviviale est de **30 euros**.

Le bulletin d'engagement doit être rempli et enregistré sur le site : <https://www.genialp.com> accompagné :

- d'une photocopie d'une pièce d'identité.

- du justificatif de la fonction électorale portant la date de l'élection pour les élus dont le mandat est en cours, daté de l'année en cours ou du justificatif permanent à télécharger sur le site du comité national (<http://cncelus.free.fr/spip.php?article18>) pour les élus d'un ancien mandat complet.

- d'un certificat médical de moins de 3 mois ou de la photocopie de la licence
- du règlement par Carte Bancaire.

Le dossier complet est à valider au plus tard deux semaines avant la date du championnat, **soit le 02 septembre 2017** à <https://www.genialp.com/inscription/Championnat-National-Cycliste-des-Elus-2017>



ARTICLE 12 : Listes des inscrits et résultats

La fonction électorale des concurrents (conseiller municipal, adjoint, maire, conseiller général, conseiller départemental, député, sénateur, conseiller régional, européen, etc.) ainsi que leur commune et département d'élection devront obligatoirement figurer dans la liste des inscrits et dans les feuilles de résultats.

L'organisateur peut également mentionner, de façon facultative la fédération et le club pour les licenciés.

ARTICLE 13 : Vote(s) lors de la soirée conviviale

Afin de pouvoir exprimer son choix (désignation de la prochaine ville organisatrice, modifications éventuelles de réglementation...), chaque concurrent devra venir à la soirée conviviale avec son dossard qui fera office de bulletin de vote.

Plus de détail sur les modalités de vote : <http://cncelus.free.fr/spip.php?article7>

(Rubrique : Route/Administration/Le Comité National Cycliste des Élus)

ARTICLE 14 : Récompenses

Pour les deux épreuves, le premier de chaque catégorie est récompensé par un maillot tricolore de Champion National des Élus (excluant toute inscription publicitaire) et une coupe ou un trophée, les places de second et troisième sont récompensées par une médaille, une coupe ou un trophée.

D'autres récompenses éventuelles peuvent être prévues, à la discrétion des organisateurs.

ARTICLE 15 : Autorisation

Par sa participation, chaque coureur autorise expressément l'organisateur à utiliser, produire, reproduire son nom, son image, sa voix, sa prestation sportive dans le cadre de la manifestation, en vue de toute exploitation directe ou indirecte, sans limitation dans le temps et dans l'espace.

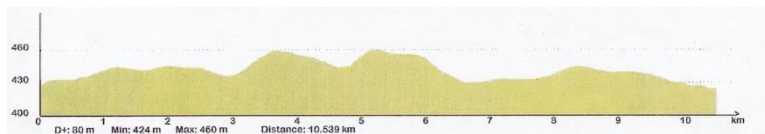
ARTICLE 16 : Désignation des futurs organisateurs

Les dossiers de candidature à l'organisation du championnat de l'année suivante doivent parvenir au coordinateur du comité national cycliste des élus au moins une semaine avant la date du championnat, soit avant le **10 septembre 2017**

à **Monsieur Daniel GROSVALLLET**
16 route Epailard
23130 PEYRAT LA NONIERE
Contact au 06 01 77 12 74 ou 09 54 04 51 54
Email cncelus@free.fr

La désignation de la ville organisatrice de l'année suivante est effectuée au cours de la soirée conviviale.

Profil de l'épreuve



Ce championnat se déroulera entièrement sur les routes de la commune.

Le circuit d'une distance de 10,540 kms, comporte un dénivelé de 80 m, sans véritables difficultés.

L'épreuve contre la montre, empruntera le même circuit avec une arrivée commune pour les deux épreuves.

L'animation et les différents stands se situeront sur la place centrale, lieu des départs et arrivées.

L'accueil des participants, le vendredi, le pot d'accueil se dérouleront à la salle polyvalente de la commune.

La remise des trophées et la soirée conviviale du samedi se dérouleront au hall polyvalent de Bourganeuf, distant de 10 kms, mais pouvant accueillir 700 personnes, avec un parking adapté.

Saint Dizier Leyrenne 2017.

